

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2019 A 9H30

La Société Assurances Maghrebias Vie S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 31 mai 2019 à 9h30 au siège de la société Assurances Maghrebias sis à l'Angle 64 Rue de Palestine/22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018 ainsi que les Etats financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2018 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2018 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2018 ;
- 8) Fixation des Emoluments des membres des Comités de Gestion des risques et des nominations et des rémunérations au titre de l'exercice 2018 ;
- 9) Ratification de la cooptation d'un Administrateur.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2019 PROJET DE RESOLUTIONS

Première Résolution :

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2018, entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2018, comme suit :

Bénéfice 2018	8 220 834,524	DT
+ Report à nouveau antérieur	2 736,378	DT
Premier reliquat	8 223 570,902	DT
- Réserve légale	296 281,417	DT
Deuxième reliquat	7 927 289,485	DT
- Réserves pour réinvestissements exonérés	2 805 808,000	DT
Troisième reliquat	5 121 481,485	DT
- Réserve pour Fonds social	80 000,000	DT
Quatrième reliquat	5 041 481,485	DT
+ Réserves pour réinvestissements exonérés	750 000,000	DT
Cinquième reliquat	5 791 481,485	DT
- Réserves facultatives	3 700 000,000	DT
Sixième reliquat	2 091 481,485	DT
- Dividendes (1,000 DT par action)	2 000 000,000	DT
Septième reliquat	91 481,485	DT
- Report à nouveau	91 481,485	DT
Huitième reliquat	0,000	DT

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2018 à partir du 1^{er} août 2019. Le montant du dividende est fixé à un (1,000DT) dinar par action.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2018 à deux mille cinq cents (2500) dinars bruts par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2018 à deux mille cinq cents (2500) dinars bruts par membre.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres des Comités de Gestion de risques et des Nominations et des rémunérations pour l'exercice 2018 à deux mille cinq cents (2500) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation, faite par le Conseil d'Administration du 28/09/2018, de M.Sami Bezzarga en tant qu'administrateur indépendant de la Société pour la durée restante du mandat actuel du Conseil d'Administration qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....